

MODELE A REMPLIR POUR PREPARER LA PRESENTATION DE SA COP LORS DES REUNIONS DE REVUE PAR LES PAIRS

Ce document répertorie les 21 critères nécessaires pour qualifier sa COP en tant que "GC Advanced" et les bonnes pratiques associées. Merci de noter dans la colonne "Réponse de l'entreprise" la manière dont vous répondez à une bonne pratique et où sont noté les informations relatives à cette bonne pratique dans votre COP ou rapport annuel/développement durable.

NB: n'hésitez pas à supprimer les lignes portant sur les bonnes pratiques que vous ne mettez pas en œuvre, dans un souci de lisibilité.



Entreprise:

SIDIESE

Année de la COP :

2014/2015

Questions d'auto-évaluation

1. Votre COP contient-elle, si pertinent, une description de politiques et de pratiques liées aux opérations de votre entreprise dans des zones à haut risque et/ou affectées par un conflit ?

Non	Notre entreprise n'intervient aucunement dans des zones à haut risque et/ou de conflit
-----	--

2. Comment l'exactitude et le périmètre des informations dans votre COP est-elle évaluée par un tiers crédible?

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise
Panel de pairs	<i>Nos systèmes de management environnementaux sont évalués par l'AFNOR suivant le référentiel ENVOL, Nos systèmes de management de la RSE sont évalués par EcoCert suivant le référentiel ISO26000. Nos systèmes de management carbone et climat sont évalués par EcoCert suivant le référentiel Engagement Climat. Notre COP est évaluée par un panel de pair suivant le référentiel GC Advanced.</i>
Autre bonne pratique	<i>Notre communication responsable est évaluée selon l'indice ICR.</i>

3. Votre COP intègre-t-elle un des hauts standards de transparence et divulgation suivant :

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise
Fournir des informations sur le profil et le contexte opérationnel de l'entreprise	<i>ISO 26000 64% --> Niveau Maîtrise</i>

I. Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP

Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Politique et engagements du groupe (Ressources Humaines, Achats, RSE, Iso 26000)</i>	engagement du Président & 1 et 2.1
Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie RSE	<i>Engagement du Président / Plan RSE 2015</i>	engagement du Président & 1
Attribuer la responsabilité en matière de RSE à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale	<i>Pas de filiale</i>	
Concevoir une stratégie pour multiplier les synergies entre et parmi les domaines clés et pour gérer les compromis	<i>Comité Ethique/ Rôle du Comité de Déontologie et de l'indice ICR</i>	<i>engagement du Président & 1, 19, 20, 21</i>
Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Mettre en œuvre des mécanismes de surveillance pour la conformité des pratiques dans la sphère d'influence de l'entreprise	<i>Mini-rating RSE des fournisseurs (indicateurs spécifiques: Labels, carbone, ...)</i>	2
Sensibilisation, formation et autres types de renforcement des compétences avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels	<i>Sessions de formation et sensibilisation des free-lance</i>	2, 19, 20, 21

Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'homme

Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'homme		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Politique Ressources humaines (développement des collaborateurs, diversité, dialogue social, égalité de traitement, Santé et sécurité, Well Being, Politique stagiaires°</i>	Critères 1 à 21 !
Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère	<i>Respect de la législation sociale en France (n'intervenons pas à l'étranger) & comité déontologique</i>	Préambule & 6, 7 8
Déclaration d'engagement pour le respect et le soutien des Droits de l'Homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise	<i>Comité déontologique</i>	Engagement du Président & 2, 12, 13, 14
Déclaration d'engagement stipulant les attentes concernant les droits de l'homme envers le personnel, les partenaires, les autres parties prenantes, les produits et services	<i>Politique Achats: intégration des Droits de l'homme (Questionnaire RSE Fournisseurs)</i>	2

Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'homme		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Politique Ressources Humaines</i>	2
Processus pour s'assurer que les droits de l'homme internationaux sont respectés	<i>Comité de déontologie</i>	19, 20, 21
Sensibilisation interne et formation sur les Droits de l'Homme pour la direction et les collaborateurs	<i>Formation en communication responsable (3 Modules)</i>	2

Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'homme		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Système pour surveiller l'efficacité et la mise en œuvre des politiques de droits de l'homme, avec des mesures quantitatives et qualitatives	<i>Ressources humaines / Indicateurs annuels (répartition des effectifs, absentéisme, formation, accidents du travail)</i>	2
Suivi des retours d'informations internes et externes	<i>Politique Fournisseurs: questionnaire RSE intégrant les Droits de l'homme / évaluation RSE</i>	2

Politiques et procédures fiables concernant les Normes internationales du travail

Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes travail		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Politique Ressources Humaines</i>	2
Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises	<i>Respect de la législation sociale en France (n'intervenons pas à l'étranger) & comité déontologique</i>	2, 6, 7, 8

Réflexion sur la pertinence des principes relatifs aux normes du travail pour l'entreprise	<i>Dialogue social interne, délégués du personnel, responsable well-being</i>	2, 6, 7, 8
Politique d'entreprise écrite pour respecter les droits du travail nationaux, les standards internationaux dans les activités internationales, et engager le dialogue avec les représentants d'organisation d'employés	<i>accords collectifs</i>	2, 6, 7, 8
Intégration de références aux principes contenus dans les normes internationales du travail dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Evaluations des risques et impacts concernant les normes du travail	<i>Fournisseurs: évaluation RSE</i>	2
Mécanismes de dialogue avec les syndicats pour discuter régulièrement et vérifier les progrès de l'entreprise relatifs aux normes du travail	<i>Dialogue social interne</i>	2, 6, 7, 8
Engagement actif avec les fournisseurs concernant les défis relatifs aux normes du travail	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures disponibles pour les employés afin de rapporter des préoccupations, faire des suggestions ou demander conseil, conçus pour et fonctionnant en accord avec les représentants des organisations de travailleurs	<i>Comité de déontologie & délégués du personnel</i>	6, 7, 8
Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail		
Bonne pratique		Référence dans la COP
Système pour tracer et mesurer la performance	<i>Fournisseurs: évaluation RSE & Comité déontologique</i>	2, 6, 7, 8
Dialogues avec les représentants des organisations de travailleurs pour vérifier régulièrement les progrès effectués et identifier conjointement les priorités pour l'avenir	<i>Dialogue social interne / Accords collectifs</i>	2, 6, 7, 8
Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les conditions de travail des entreprises dans la chaîne logistique	<i>Fournisseurs: évaluation RSE</i>	2
Processus pour impliquer positivement les fournisseurs pour aborder les défis par des systèmes pour améliorer les pratiques sur les lieux de travail	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement		

Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Evaluations des risques et impacts concernant la protection de l'environnement	<i>Certification ENVOL</i>	1
Politique d'entreprise écrite sur la gestion durable de l'environnement	<i>Certifications ISO26000, ENVOL, Engagement Climat</i>	Engagement du Président & 1, 2
Intégration de standards environnementaux minimums dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels importants	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Engagements spécifiques et objectifs pour des années déterminées	<i>ISO 26000 64% --> Niveau Maîtrise</i>	Engagement du Président & 1 à 21
Critère 10: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à l'environnement		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Evaluations des risques et impacts environnementaux	<i>Tableau de bord "Analyse Environnementale" dans le cadre d'ENVOL</i>	1
Evaluations de l'impact du cycle de vie des produits, assurant des politiques de gestion écologiques	<i>Mesure des impacts carbone de l'activité</i>	2
Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés	<i>Formations / Sensibilisation régulières</i>	2
Mécanismes de plainte, canaux de communication pour rapporter des préoccupations ou demander conseil concernant les impacts environnementaux	<i>Comité de déontologie & délégués du personnel</i>	6, 7, 8
Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'environnement		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées	<i>Certifications ISO26000, ENVOL, Engagement Climat</i>	Questions préliminaires + 1, 10, 11, 12
Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats	<i>Accompagnement annuel par la société Equicoop et vérification du reporting par EcoCert (protocole de reporting) et Afnor</i>	Questions préliminaires + 1, 10, 11, 12
Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer la performance des entreprises de la chaîne logistique concernant les impacts environnementaux.	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption		
Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Comité de déontologie</i>	12, 13, 14

Soutien de la direction envers la lutte contre la corruption	<i>Comité déontologique</i>	12, 13, 14
Politique formelle et publique de tolérance-zéro pour la corruption	<i>Comité Ethique/ Comité de Déontologie</i>	12, 13, 14
Politique anti-corruption concernant les partenaires professionnels	<i>Comité Ethique/ Comité de Déontologie</i>	12, 13, 14
Critère 13: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Procédures des Ressources humaines qui soutiennent l'engagement ou la politique anti-corruption, incluant communication et formation pour tous les employés	<i>Comité Ethique/ Comité de Déontologie</i>	12, 13, 14
Actions prises pour encourager les partenaires professionnels à prendre des engagements anti-corruption	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Canaux de communication et mécanismes de suivi pour rapporter les préoccupations ou demander conseil	<i>Evaluation RSE des fournisseurs, Comité Ethique/ Comité de Déontologie, Echange avec les parties prenantes</i>	2, 12, 13, 14, 19, 20, 21
Comptabilité interne et procédures d'audits concernant l'anti-corruption	<i>Evaluation RSE des fournisseurs</i>	2
Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats	<i>Contrôle des actions par l'audit ISO 26000, contrôle des notes de frais par la DAF</i>	6, 7, 8, 12, 13, 14
Processus pour gérer les incidents	<i>Comité de Déontologie</i>	12, 13, 14
II. Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies		
Critère 15: La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Politique RSE</i>	Engagements de la direction & 1
Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents	<i>Prise en compte du changement climatique, réduction des impacts environnementaux et sociaux, amélioration continue</i>	15, 16, 17
Développement de produits, services et de modèles d'entreprises qui contribuent aux objectifs et thèmes des Nations Unies	<i>Participation à des Associations et Groupes de travail pour partages de bonnes pratiques RSE / présentation du Global Compact</i>	1, 15, 16, 17, 19, 20, 21
Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP

Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise	<i>Actions de soutien et des associations sur les plans sociaux et de santé publique</i>	15, 16, 17, 18
Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies	<i>Accueil et soutien d'initiatives locales et nationales, engagement citoyen</i>	1, 15, 16, 17, 19, 20, 21
Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés sur le cœur de métier, les investissements sociaux et ou plaidoyer	<i>Accueil et soutien d'initiatives locales et nationales, engagement citoyen</i>	1, 15, 16, 17, 19, 20, 21
Rejoindre des pairs de l'industrie, des entités des Nations Unies et/ou des parties prenantes sur des initiatives contribuant à la résolution des défis communs et des dilemmes au niveau local ou global	<i>Participation aux groupes de travail interprofessionnels dans le domaine de la RSE, groupe de travail GC Advanced du Global Compact France</i>	1, 15, 16, 17, 19, 20, 21
III. Gouvernance et leadership de la RSE		
Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Le PDG délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant la RSE et l'engagement envers le Global Compact	<i>Engagement du Président et Directeur général (CoPs Global Compact)</i>	engagement du Président & 1
Le PDG mène l'équipe de direction exécutive dans la conception de la stratégie de développement durable, définissant les buts et surveillant leur mise en œuvre	<i>Plan à 3 ans</i>	1, 19, 20,21
Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Le Conseil d'administration assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de RSE	<i>Politique RSE validée par le Président et les associés</i>	engagement du Président & 1
Le Conseil approuve le reporting formel en matière de la RSE (COP)	<i>Présentation des actions RSE en fin de chaque exercice</i>	1
Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP

Définir les stratégies de développement durable, les objectifs et les politiques en consultation avec les parties prenantes clés	<i>Effort sans relâche pour sensibiliser tous types de publics, B2B, B2C, B2G, etc. par tous les moyens de communication possible avec un seul ton : La Sincérité !</i>	Critère 1 à 21
Établir des canaux de communication pour s'engager avec les salariés et autres parties prenantes pour entendre leurs idées, aborder leurs préoccupations et protéger les "lanceurs d'alerte"	<i>Organisation de nombreux évènements allant du tout petit comité (faciliter une rencontre entre 2 personnes influentes) à l'évènement populaire comme le projet Place To B</i>	1, 2, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21